

APPEL A PROPOSITIONS

« Risques chimiques »

Actions clés en main 2020

2i Nouvelle-Aquitaine

Date de publication : **24/03/2020**

Date limite de dépôt des candidatures : **30/04/2020**

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i.....	3
Marché à procédure adaptée.....	3
Modalité de dépôt des offres :	3
Date limite de réception des offres :	3
Référénts pour les renseignements complémentaires :	3
Format de la réponse attendue :	3
2. CONTEXTE	5
2.1. Présentation OPCO 2i	5
2.2. Contexte territorial.....	5
3. OBJET DE LA CONSULTATION	6
3.1. Public visé	6
3.2. L'action de formation	6
3.3. Organisation de la formation	7
3.4. Modalités de partenariat entre l'organisme de formation et l'AR2i Nouvelle-Aquitaine :	8
Modalités d'attribution :	8
Conditions financières :	8
Gestion administrative :	9
Modalités de sous-traitance :	9
Modalités de réalisation d'une session de formation.....	9
Référencement « Qualité » :	9
Formalisation du conventionnement :	9
4. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME DE FORMATION	10
5. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS	11
5.1 Organismes de formation éligibles.....	11
5.2 Critères de sélection des candidats.....	11
5.3 Modalités de réponse aux candidats.....	12

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et par délégation 2i Nouvelle-Aquitaine.

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché **multi attributaire**.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à s.bonnel@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

30/04/2020

Référents pour les renseignements complémentaires :

Sandrine BONNEL s.bonnel@opco2i.fr

Format de la réponse attendue :

La réponse du prestataire devra obligatoirement être présentée **en deux notes distinctes** :

- une **note de présentation de l'organisme de formation**
- une **offre technique et financière**.

Contenu de la note de présentation

Le candidat doit décrire l'organisation mise en place pour le projet en précisant :

- L'identité administrative de l'organisme : raison sociale, numéro de déclaration d'activité et le statut « datadock », SIRET, nom du ou des dirigeants, l'effectif global de la structure.
- Les adresses du ou des lieux de formation
- Les domaines d'intervention ou d'activité
- Les types de norme qualité

Le candidat précisera sa vision du contexte et des enjeux du projet et présentera son expérience et ses références d'actions similaires.

Le candidat intégrera à la note de présentation les pièces suivantes :

- Un extrait K-bis de moins de 3 mois
- Le dernier bilan pédagogique et financier remis aux services de l'Etat

Contenu de la note technique et financière

La réponse à l'appel à propositions devra présenter les meilleures offres pédagogiques et capacités d'intervention interentreprises et intra entreprise du candidat.

L'organisme devra joindre pour chaque module de formation :

- un programme de formation détaillé (modalités de formation, compétences visées à l'issue de la formation, les moyens pédagogiques...)
- les grilles ou une description des process d'évaluation utilisés.
- les modalités de certification le cas échéant
- les CV des formateurs potentiels
- les conditions financières telles que demandées dans la fiche thématique de la présente consultation

Le prestataire devra également présenter les moyens humains mis à disposition pour la réalisation et le suivi du projet :

- un responsable de projet (nom, rôle et coordonnées, expérience)
- un contact pour la logistique, la facturation et le suivi administratif

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

OPCO 2i est l'opérateur de compétences interindustriel. Il rassemble 44 conventions collectives réparties au sein de 11 Sections paritaires professionnelles (SPP) : Énergie et Services énergétiques, chimie, pétrole, pharmacie, plasturgie, nautisme et composites, papier carton, ameublement, bois, jouet et puériculture, matériaux pour la construction et l'industrie, verre, métallurgie et recyclage, caoutchouc, industries créatives et techniques, mode et luxe.

Cela recouvre près de 70 000 entreprises et plus de 3 millions de salariés.

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales.

Dans le cadre de cet appel à propositions, c'est 2i Nouvelle-Aquitaine, la délégation de la région Nouvelle-Aquitaine, qui sera en charge du pilotage global de l'action.

2.2. Contexte territorial

La délégation 2i Nouvelle-Aquitaine intervient sur 12 départements : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87).

Cette délégation couvre environ 10 000 établissements.

Nous avons pour principales ambitions de :

- Créer une synergie forte entre les onze secteurs interindustriels confrontés à des problématiques et des besoins similaires,
- Assurer un service de proximité au plus proche des besoins des entreprises et de leurs salariés
- Continuer de développer et de faciliter l'accès à la formation des salariés de nos entreprises.

L'offre de service « actions clés en main » proposée par l'OPCO 2i et déployée par la délégation 2i Nouvelle-Aquitaine, objet de cette consultation, est un levier d'action fort pour atteindre ces objectifs.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet de cette consultation est de développer au sein de la Nouvelle-Aquitaine une offre d'« actions clés en main » répondant à 3 objectifs :

- Proposer une offre de formation en proximité
- Simplifier les démarches administratives de prise en charge via une plateforme dématérialisée d'inscription dédiée
- Optimiser les dépenses de formation des entreprises grâce à des tarifs négociés

2i Nouvelle-Aquitaine souhaite ainsi créer un réseau d'organismes de formation partenaires pour constituer un maillage territorial en proximité des entreprises.

3.1. Public visé

Salariés en CDD ou CDI, relevant des entreprises du champ de l'OPCO2i.

3.2. L'action de formation

La présente consultation porte sur la formation suivante :

Niveau 1 et 2 France Chimie - Formation à la sécurité des personnels des entreprises extérieures intervenant sur sites chimiques et industriels Formation initiale et recyclage	
Compétences visées	- Appréhender le contexte particulier que constitue l'intervention sur site industriel - Comprendre les risques liés à l'activité industrielle induits par la présence simultanée de plusieurs entreprises - Comprendre le contenu et l'intérêt du plan de prévention et des procédures associées - Savoir réagir en cas de situations dégradées, d'incidents notables et d'accidents
Durée de la formation	Indiquer la durée selon le niveau 1 ou 2
Certification	Certificat de stage conforme au référentiel DT40
Dates de formation	Démarrage des formations juin et décembre 2020
Lieux de la formation	Sur les 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87).
Organisation	- Présentiel ou semi-présentiel en intégration sur vos sessions inter-entreprises, entrée-sorties permanentes... - En l'absence de site présent sur un bassin d'emploi, organisation de sessions intra pour l'OPCO2i dans un lieu de votre choix sur le bassin d'emploi concerné.
Conditions financières (Selon nombre de participants)	Coût pédagogique HT par jour et par stagiaire et coût pédagogique HT par jour pour les sessions en intra.

3.3. Organisation de la formation

Lieux de formation :

Les organismes devront être en capacité, d'intervenir sur plusieurs bassins d'emploi sur chaque département pour lequel il propose une réponse (exception faite de la Creuse pour laquelle un seul lieu peut être proposé), pour permettre un service de proximité.

Les lieux devront être clairement indiqués dans la réponse (sur quel site quelle formation est réalisable si différent)

Organisation des sessions :

Pour chaque lieu de formation proposé, l'organisme indiquera :

- Un calendrier prévisionnel des sessions envisagées et des places ouvertes.
- Les modalités de réalisation (sessions en interentreprises, entrées-sorties permanentes, semi-présentiel type blended...)
- L'effectif minimum et maximum

En l'absence de proposition sur un bassin d'emploi où un besoin est identifié, 2i Nouvelle-Aquitaine pourra demander à un des organismes retenus sur un bassin en proximité, l'organisation de sessions intra pour l'OPCO2i sur le bassin d'emploi concerné. Cette éventualité et sa tarification seront discutés en amont de la contractualisation.

3.4. Modalités de partenariat entre l'organisme de formation et l'AR2i Nouvelle-Aquitaine :

Modalités d'attribution :

L'organisme de formation est sélectionné sur une ou plusieurs offres de formation sur un territoire défini (à minima un département). Il est possible que plusieurs organismes soient désignés partenaires du dispositif pour une même offre de formation et sur un même territoire.

Conditions financières :

La délégation 2i Nouvelle-Aquitaine sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à proposer une offre tarifaire pertinente pour chaque réponse à une offre de formation.

Cette offre tarifaire sera étudiée en fonction des coûts du « marché » et des contraintes d'organisation sur les différents territoires.

La délégation 2i Nouvelle-Aquitaine se réserve la possibilité de négocier avec les organismes de formation retenus pour une offre tarifaire d'équilibre à l'issue de la sélection et avant conventionnement.

Seules les heures réalisées feront l'objet d'une facturation auprès de l'OPCO 2i.

Les annulations par l'entreprise ou par l'organisme de formation ne seront pas prises en charge par l'OPCO 2i.

Gestion administrative :

La gestion des sessions et des inscriptions sera réalisée via la plateforme d'inscription en ligne mis à disposition par l'OPCO 2i.

Modalités de sous-traitance :

L'utilisation de la sous-traitance est autorisée conformément à l'article L8232-1 du Code du Travail.

Toutefois, l'utilisation de la sous-traitance doit être déclarée par l'organisme de formation dans son dossier de réponse.

Modalités de réalisation d'une session de formation :

Les actions de formation auront lieu obligatoirement pendant le temps de travail. Les offres seront présentées soit en présentiel (inter-entreprises, « entrée-sortie » permanente) ou en format semi-présentiel (ex : blended). Les seuils d'effectifs « minimum » et « maximum » devront être renseignés pour chaque action de formation.

Référencement « Qualité » :

Depuis le 1er janvier 2017, les Organismes de Formation disposant d'un numéro d'Agrément formation, doivent, pour continuer de recevoir des subsides des OPCO / OPCA, répondre aux obligations qualité de la formation en application du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. Celui-ci demande de se conformer à différents éléments garantissant la qualité des prestations de formations réalisées par votre organisme.

L'organisme de formation doit être en mesure de prouver le respect de ces obligations lors du dépôt du dossier de candidature.

Formalisation du conventionnement :

Une convention sera signée entre 2i Nouvelle-Aquitaine et l'organisme de formation retenu pour la période courant de la **réception de la convention au 31 décembre 2020**.

2i Nouvelle-Aquitaine ne sera engagée qu'à compter de la réception de la convention signée du prestataire.

2i Nouvelle-Aquitaine pourra interrompre le partenariat du fait entre autres :

- De l'épuisement des fonds dédiés aux projets concernés
- Du non-respect des dispositions prévues dans le présent document et rappelées dans la convention de formation

2i Nouvelle-Aquitaine conduira dans ce cadre plusieurs évaluations du dispositif conformément aux dispositions prévues par le décret qualité du 30 juin 2015.

4. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME DE FORMATION

L'organisme qui répond au présent appel à proposition s'engage à :

- Respecter l'obligation de publication (sur la plateforme) de sessions de formation sur l'intégralité des offres et des territoires sur lequel l'organisme aura été sélectionné
- Assurer une gestion administrative dématérialisée sur l'outil d'inscription en ligne mis à disposition par l'OPCO 2i
- Réaliser les actions de formation conformes au cahier des charges pour lequel il a été retenu
- Déclarer le cas échéant le recours à des sous-traitants et à s'assurer de leur capacité juridique, technique et financière.
- Appliquer les conditions financières d'achat fixées dans l'accord cadre territorial,
- Effectuer la promotion et la commercialisation de ou des actions de formation pour lesquelles l'organisme de formation a été retenu,
- Prendre en charge la logistique de l'action de formation,
- Accepter des contrôles inopinés pendant le déroulement de l'action de formation ou à postériori, à l'initiative de l'OPCO2i, des contrôleurs mandatés par des collaborateurs de 2i.

5. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

5.1 Organismes de formation éligibles

Seuls peuvent répondre à cet appel à propositions :

- Les organismes de formation dûment déclarés, dotés d'un numéro de déclaration d'activité délivré par les services de l'Etat (en cours de validité)
- Les organismes référencés sur la base DataDock
- Les organismes disposant de locaux implantés en Nouvelle-Aquitaine.

5.2 Critères de sélection des candidats

2i Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de ne pas examiner les offres incomplètes. Les dossiers complets seront ensuite examinés selon les critères suivants :

Critères retenus pour l'examen des propositions	Coefficient
Compréhension du contexte et de la demande	10
Clarté de la proposition : fond/forme	10
Adéquation du dispositif proposé aux objectifs visés : fréquence des sessions, méthodes pédagogiques, lieux, modalités d'évaluation.	20
Expertise de l'organisme et compétences des intervenants	15
Proposition tarifaire	20
Connaissance des entreprises relevant du champ de l'OPCO 2i (branches professionnelles, secteurs d'activités, métiers...)	15
Qualité du partenariat proposé pour suivre et déployer les actions : moyens de commercialisation et de communication ; gestion administrative.	10

5.3 Modalités de réponse aux candidats

Après examen des propositions par un comité de sélection et demande éventuelle de précisions complémentaires, 2I Nouvelle-Aquitaine notifiera sa réponse (positive ou négative) à chaque candidat par mail.